



Lettre Mensuelle N° 016

25 Novembre
2023

FAIRE TRIOMPHER LE DROIT DE CHACUN, A UNE VIE SAINE ET EQUILIBREE

Les Informations du mois

Bonjour à toutes et à tous,

Bascule Heures creuse/heures pleines. Voici un exemple d'une situation qui tend à se répandre.

Parmi les messages que nous avons, il est récurrent de constater que la rupture de prestation concernant le basculement heures pleines heures creuses, pour ceux qui en bénéficient, est de plus en plus défaillant. La raison en est simple le module spécifique attaché à cette fonction n'existe que pour les compteurs électromécaniques ou électroniques non communicants. Les défaillances de ce module ne sont pas réparées, car ENEDIS se contente de « bidouiller », lorsque celui-ci ne fonctionne plus. Le changer est envisageable selon ENEDIS, car dépenser plusieurs milliers d'€, pour une minorité de gens *, n'est pas selon eux, une priorité.

* entendons des personnes ayant refusé le LINKY pour x raisons, des EHS ou des personnes dont l'appareillage médical pour le maintien à domicile, a rendu inadéquat voire dangereux, ce type de compteur.

Seulement voilà, le contrat signé entre ENEDIS et RTE précise bien dans ses conditions d'applications :

2. Les obligations du GRD* dans le cadre de l'accès et de l'utilisation du Réseau Public de Distribution

2.1. Les obligations du GRD à l'égard du Client

Le GRD est tenu à l'égard du Client de :

- 1) garantir un accès non discriminatoire au RPD***
- 2) assurer l'accueil dépannage et les interventions nécessaires au dépannage**

*Le GRD est le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS)

*Le RPD est le Réseau Public de Distribution

Comme dans la même communauté de communes concernée, elles sont toutes desservies par un transformateur central, elles ont toutes été impactées. Il a donc été demandé au président de la CC d'en informer le député du département afin que celui-ci fasse le nécessaire auprès d'EDF.

N'oublions pas qu'ENEDIS est une filiale d'EDF qui détient 100% de son capital. EDF ne peut donc en aucun cas s'exonérer de sa responsabilité. De plus, EDF a 7 membres de son conseil de direction qui siègent au Conseil de Surveillance d'ENEDIS, afin de veiller au respect des engagements pris. Toute dérive signalée à EDF doit donc être relayée par ce dernier auprès de sa filiale. Ne pas le faire, les expose à des poursuites, telles que prévues par les dispositions de l'article L225-257 du code de Commerce.

Autre point. Faites attention lorsque votre voisin déménage, que lors de remise en service demandée par le nouvel arrivant, l'agence immobilière comme EDF ait donné le bon PDL (point de livraison) à ENEDIS pour la remise en route du compteur.

Car si une erreur à priori très courante a été commise sur le PDL, surtout si vous résidez en immeuble, vous risquez :

1. De voir votre ligne suspendue voire coupée.
2. De vous voir installer, surtout en cas d'absence, un compteur LINKY, que vous n'avez pas demandé.
3. Bien que cette erreur soit aujourd'hui très courante, EDF comme ENEDIS n'ont rien mis en place, pour résoudre cette erreur de procédure.
4. Et pour couronner le tout, ils se renvoient la balle

Pourtant si vous contacter le médiateur il vous dira ceci :

Pour savoir quelle est l'origine de la résiliation, vous devez écrire à votre dernier fournisseur connu (EDF) et le mandater pour qu'il interroge le gestionnaire de réseau ENEDIS en votre nom. En effet, contrairement à ce qui semble vous être indiqué, il appartient à votre fournisseur, conformément aux procédures concertées entre opérateurs, de faire cette recherche si vous lui en faites la demande.

Si vous avez besoin de précisions supplémentaires n'hésitez pas à nous contacter.

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs mois, les articles ou fait divers touchants nos thématiques sont de moins en moins nombreux, en regard de la situation dans notre pays et à l'international ou d'autres priorités se font jour dans les médias. Mis à part ces quelques informations qui seront utiles à beaucoup d'entre nous, les mises à jour du site web n'ont pas été très nombreuses ces dernières semaines. Aussi, si vous avez besoin de relayer une information dont vous avez pu vérifier les sources, nous sommes preneurs.

Courant janvier nous organiserons notre Assemblée Générale, durant laquelle ils vous sera possible de vous exprimer.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant du jour de sa tenue. N'hésitez pas toutefois à nous contacter si vous rencontrer des difficultés dans l'une des thématiques que nous traitons. Nous comptons plus que jamais sur vous, pour relayer l'adresse de notre site web auprès de vos voisins et amis.

A très bientôt